

loignent alors, Mais, à quelques mètres de là, l'un d'eux se retourne et s'aperçoit que leur victime essaye péniblement de se relever. Au pas de course ils reviennent, se jettent de nouveau sur le malheureux, le frappant avec une fureur redoublée. Ce n'était pas tout : le plus jeune, sans doute fatigué, s'arrête. L'autre, doué d'une force herculéenne, lui crie : « Si tu ne frappes pas comme moi, je te tue ! » (Textuel). Pour la troisième fois, ils recommencent ensemble et ne s'arrêtent plus que lorsqu'ils croient avoir tué leur victime.

Dans la nuit, l'homme qu'ils avaient aussi affreusement meurtri, un ouvrier, nommé Bouche, parvint à se traîner chez lui et porta plainte le lendemain. Après quelques recherches à Roubaix et Tourcoing, la police de cette dernière ville mit la main sur les deux coupables. Ce sont deux bruyettes. L'un, Charles Deleporte, dit le lancier, est âgé de 28 ans; l'autre, Edmond Renaux, a 23 ans; il est déserteur belge et sous le coup d'un arrêté d'expulsion, rendu le 23 juin de cette année.

On n'a constaté aucune blessure grave sur le corps de l'ouvrier, mais il subira une longue incapacité de travail.

Dans une querelle survenue entre deux tisserands de la rue de l'Arc, d'un d'eux, Victor Pruvost, né à Merville, a fini par terrasser son antagoniste Félix Francomme, et ce dernier en tombant s'est démis l'épaule et brisé la clavicule. Cette rencontre avait été cherchée par Pruvost, elle avait lieu hier à minuit, dans une rue écartée et avait été précédée dans la soirée d'une scène de cabaret pendant laquelle les deux adversaires s'étaient déjà portés de jolis coups.

Une Tournaisienne qui demeure à Roubaix, rue des Longues-Haies, était rentrée hier à son logement venant de Tournai, avec une malle remplie d'effets d'habillement. Trois individus qui l'avaient accompagnée au retour, ont réussi à lui voler cette malle avec son contenu. Voici les noms et états de service des trois compères : Paul Régnier, (ne pas confondre avec le poète), tisserand, expulsé de France; Félix Martens, déserteur d'un régiment de lanciers belges, et Pierre Genne, de Tournai, fait sans doute à l'image de ses deux respectables associés. Aucun d'eux n'a pu être arrêté.

Un ouvrier fileur, François Desmet, s'est pendu avant-hier dans la commune de Pérenchies. Il était âgé de 38 ans. Nos renseignements ne nous apprennent pas ce qui l'a poussé à cette fin désespérée.

Judi, vers 3 heures de l'après-midi, un commencement d'incendie s'est manifesté Grand-Place, à Lille, chez M. Carré, libraire.

Une fumée assez épaisse descendant du second étage a donné l'éveil aux personnes de la maison et les averties du danger qui les menaçait.

Aussitôt des mesures ont été prises et les secours arrivant avec les pompiers, le feu a été vite maîtrisé.

C'est très heureux qu'il n'ait pu prendre de l'extension. Avec la maison Divoire, armurier, contiguë, tout le quartier aurait pu être détruit.

On évalue les pertes de 14 à 1500 francs. Elles consistent principalement dans la destruction de cartes géographiques.

Le feu a pris dans la journée d'avant-hier à une meule de blé appartenant à M. Lecroart, cultivateur à Louvil, canton de Cysoing; elle a été entièrement consumée. Cet incendie, qui a causé 1,200 fr. de dégâts, heureusement couverts par les assurances, n'a jusqu'ici aucune cause connue.

La gendarmerie belge, sur une demande d'extradition formulée par le gouvernement français, a arrêté deux individus qu'elle a remis hier matin entre les mains de la gendarmerie de Tourcoing. Ce sont les nommés Louis Lafage, né à Brest en 1846 et en dernier lieu employé de commerce à Lille, prévenu de faux en écriture, et J.-B. Sarazin, né à Monthermé (Ardennes), de sa profession marchand de rouennerie, qui est inculpé de vol par recel.

Etat-Civil de Roubaix

DECLARATIONS DE NAISSANCES du 21 octobre. — Léonie Desobry, rue du Pile, maison Orange, 498. — Arthur Duvinage, rue du Moulin-de-Roubaix. — Alfred Lambert, rue des Vélodépes, maison Derville. — Fernand Doyennette, rue de la Lys, maison Beny. — Sophie Dupont, rue de l'Ermitage, cour Cayrolis, 6. — Jean-Baptiste Lenglez, rue Ste-Elisabeth, 37. — Juliette Meyer, rue Bernard, cour Boyval, 3. — Léon Colas, rue du Colisée, 3. — Marie Vervacque, rue du Fontenoy, 110.

DECLARATIONS DE DECES du 21 octobre. — Louis Van Gulick, 1 an, rue des Filatures, 29. — Désiré Nys, 26 ans, tisserand, rue des Longues-Haies, cour Debarieux. — Grand, pensionné sans vie, rue Schastopol, 26. — Louis Vangenechten, 26 ans, tisserand, au Cul-de-Four, maison Delplanque. — Alexandre Coustard, 26 ans, tailleur, Hôtel-Dieu. — Julie Catein, 56 ans, ménagère, rue de la Perche, 35. — François Philippart, 21 ans, coiffeur, rue de l'Époule, 4. — Jules Poppe, 2 mois, rue de l'Époule, 37. — Louise Corman, 6 mois, rue du Ballon, cour Mahieu.

CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille LEFEBVRE-CASTELAIN, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame JULIE CASTELAIN, décédée à Roubaix, le 21 octobre 1875, à l'âge de 56 ans et 10 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et aux services funéraires qui auront lieu le samedi 23 courant, à 9 heures, en l'église Saint-Sulpice. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue de la Perche, 35, à 7 heures 1/2.

LETTRES MORTUAIRES ET OBITS. — Imprimerie Alfred Rabouat. — A vis gratuit dans les deux éditions du Journal de Roubaix.

COURS PUBLIC DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE. — Vendredi 22 octobre, à 8 heures du soir. — Le professeur rappelle que ce cours a pour programme les matières des trois cours précédents de la semaine (lundi, mercredi, jeudi). Ce cours s'adresse à tous ceux qui ont vraiment à cœur de s'instruire. Les élèves inscrits pourront demander toutes les explications désirables, ils seront seuls admis au concours de fin d'année pour la physique et la chimie, ils pourront prendre part aux visites industrielles qui auront lieu après les Pâques. On peut s'inscrire avant ou après chaque cours.

Prix de revient des Viandes

DROITS D'OCTROI COMPRIS.	
	1 ^{er} QUAL. 2 ^e QUAL. 3 ^e QUAL.
Bœuf le kg	1.74 1.46 1.17
Vache	1.70 1.32 0.99
Taureau	0.00 0.00 0.00
Veau	1.81 1.42 1.27
Mouton	1.90 1.80 1.60
Porc	1.65 1.60 1.65

Roubaix, le 16 Octobre 1875.
Le Maire de Roubaix.
G. DESCAT.

Faits divers

On annonce la mort de M. Ch. Cambon, un de nos meilleurs peintres-décorateurs. Elève de Ciceri, Cambon avait débuté vers 1825 par des aquarelles et des sépias; puis, suivant l'exemple de son maître, il s'adonna bientôt exclusivement à la décoration théâtrale. L'Opéra, le grand théâtre de Lyon, celui de Brest lui doivent les décorations de nombreux opéras, drames et ballets. Il était âgé de soixante-treize ans. Les obsèques ont eu lieu hier à midi précis.

ASSASSINAT DU MAIRE DE SIDI-BEL-ABBES. — Le maire de Sidi-bel-Abbes (Algérie), vient d'être assassiné. L'Echo d'Oran annonce en ces termes la terrible nouvelle :

La nouvelle de l'assassinat de M. Bleuze a été apportée à Bel-Abbes par l'adjoint de Sidi-Brahim, localité près de laquelle M. Bleuze habitait, et, au moment où M. le juge de paix allait ouvrir l'audience civile. Cette nouvelle semblait incroyable, et les suppositions les plus contradictoires circulaient parmi la foule qui encombrait les abords du prétoire. M. Oueslier, juge de paix, partit immédiatement, accompagné des personnes que leurs fonctions obligeaient à se rendre sur le lieu du crime.

M. Bleuze possède une grande fortune qu'on estime approximativement à deux millions; il était intelligent, actif, instruit.

Le crâne de la victime est broyé; le corps porte de nombreuses traces de coups. Les assassins n'ont pas touché aux papiers, et on a trouvé des pièces de monnaie sur le bureau, ce qui indique que le crime n'a pas eu pour mobile le vol, mais paraît être le résultat d'une vengeance.

Jusqu'à ce moment, on n'est pas encore sur les traces des assassins. La justice fouille les tribus voisines de la propriété.

Le Courrier d'Oran donne sur les circonstances de cet assassinat les renseignements suivants :

M. Bleuze avait assisté, à quatre heures du soir, à l'inhumation de Mme Passot, fille de M. Taby, mariée à M. Passot, lieutenant-trésorier du 2^e chasseurs d'Afrique, et, après avoir réglé quelques affaires, il était reparti pour sa ferme, ce qui lui fait tous les soirs, du reste, en compagnie d'un indigène qui est son garçon d'écurie; rentré chez lui, il s'est déshabillé, s'est vêtu d'un mauvais pantalon et a chaussé ses pantoufles.

La scène se passe au rez-de-chaussée de sa gouvernante, malade depuis quelques jours, était couchée; il s'est assis pour dîner, tournant le dos à la porte d'entrée; le dîner lui est apporté par une Espagnole, sa concubine, qui s'est retirée après l'avoir servi.

M. Bleuze avait à peine achevé sa soupe que, mettant la première bouchée de pain à sa bouche, il reçoit sur la nuque un coup mortel de matraque.

Il résulte de l'autopsie que ce coup seul l'avait tué; les autres coups n'ont fait que fracasser le crâne d'une façon horrible.

M. Bleuze, assommé, avait eu le temps néanmoins de pousser un cri, un seul qui avait donné l'éveil à sa gouvernante couchée; celle-ci était à peine descendue du lit, qui se trouvait dans une chambre contiguë, qu'un assassin, un autre ou le même que celui qui avait tué M. Bleuze, lui ouvre le cou. Ce qui le prouve, c'est une grande mare de sang à quelques pas du lit. Ce coup porté, cette pauvre femme a encore eu la force de se traîner chez la concubine, éloignée de sa chambre d'au moins cinquante mètres, en criant en espagnol à cette femme : « Vois, les Arabes viennent de noyer assommer ou de m'assassiner, » et elle a expiré immédiatement après, sur le lit de la concubine, laquelle s'est barricadée chez elle.

Tout est resté intact dans la maison de M. Bleuze : armes, bijoux, tout a été laissé. Le ou les assassins sont ensuite sortis par une porte qui donne sur le ravin. La ferme où M. Bleuze couchait tous les soirs, n'était gardée que par l'indigène, son garçon d'écurie, dont la tente est en dehors de la porte d'entrée, du côté de Sidi-Brahim, et par la concubine espagnole. Il est donc probable que l'assassin ou les assassins ont pu entrer dans la journée et se cacher derrière l'escalier qui monte au premier étage, dans un moment où la concubine ne surveillait pas, favorisés qu'ils étaient par la maladie de la boue.

Le procureur est reparti pour Sidi-Brahim, probablement pour se livrer à de nouvelles investigations et procéder à l'ouverture du coffre-fort de M. Bleuze, scellé dans le mur.

On n'a aucun soupçon, aucun indice pouvant éclairer la justice. Le drame s'est commis la nuit, sans témoin; rien pour guider les recherches.

M. Bleuze n'ayant aucun ami, n'a pu faire de confiance à personne, — personne ne connaissait rien de sa fortune. On ne peut évaluer que les immeubles, et ils sont nombreux et importants; il en possède dans plusieurs villes, mais les principaux sont à Sidi-bel-Abbes, sans compter les milliers d'hectares de terre de culture et les troupeaux. Le règlement de cette succession sera très-difficile.

Malgré l'impopularité dont jouissait M. Bleuze, toute la population a été profondément émue par ce double assassinat. M. Bleuze était dur pour ses débiteurs. On l'avait prévenu qu'il serait assassiné, et il avait approprié une maison à Bel-Abbes pour venir y loger. Il devait prendre un commis qui avait été chargé de mettre au courant ses affaires et de surveiller ses intérêts; il n'en a pas eu le temps.

Il est 5 heures 1/2. Affluence énorme au convoi. Les rues sont encombrées sur les parcours. Les cordons du poêle sont tenus par quatre conseillers; le deuil est conduit par le sous-préfet. Un piquet de sapeurs-pompiers escorte le cercueil. Tous les enfants des écoles, dont s'occupait le reste beaucoup de maire, l'accompagnent à sa dernière demeure.

Le juge de Bel-Abbes et l'interprète n'ont pas quitté depuis hier les lieux où s'est commis le crime.

Deux jeunes voleurs viennent d'être pris dans de singulières circonstances. Echappés de la maison de correction du Val-d'Yèvre, (Cher) le 20 septembre dernier, ils s'étaient dirigés sur Clermont, vivant de vols et de maraudage. Le 5 octobre dernier, ils pénétrèrent dans la ferme du Colombier, près d'Orçines, pendant l'absence des gens de la maison et firent main basse sur tout ce qu'ils trouvèrent, habillement, porte-monnaie, bottes, etc. Mardi dernier, les mêmes gens de la ferme du Colombier vendant graient dans une vigne aux environs de Clermont, lorsqu'ils virent, dit le Moniteur du Puy de Dôme, les deux voleurs revêtus de leurs propres habillements. Les vendeurs les appréhendèrent au collet et les conduisirent au Val-d'Yèvre, où ils furent incarcérés.

On nous écrit de Paris : « Un fait qui nous permet d'augurer favorablement du succès de la Société Générale de Librairie Catholique, c'est l'accueil aussi empressé qu'on lui fait. »

On sait si bien que cette Société doit imprimer une impulsion puissante à toutes les branches de la littérature catholique et concourir efficacement à la formation des Universités libres, que l'œuvre de M. Palmé reçoit de toutes parts les encouragements les plus flatteurs. Aux témoignages de N. N. S.S. les archevêques de Bordeaux, de Bourges, de Versailles, de Périgueux, de Boulogne et Saint-Omer, etc., viennent se joindre les félicitations des prélats les plus illustres de l'étranger. Voici ce que l'un d'eux, Son Eminence le cardinal Dechamps, archevêque de Malines, écrivait le 2 septembre à M. Palmé :

« Monsieur, vos travaux comme éditeur consciencieux catholique nous ont depuis longtemps mérité la sympathie de tous les amis de la Science et de la Foi. Je ne suis pas surpris que votre projet de développer votre œuvre, par la constitution d'une Société Générale de Librairie Catholique, ait reçu les encouragements les plus flatteurs de la Société générale comme une œuvre destinée à favoriser l'essor de ce grand mouvement intellectuel dont les Universités libres vont donner le signal ? »

Nouvelles du soir

Dépêches télégraphiques Paris, 21 octobre.

M. Leveillé a été élu président du Conseil général de la Seine.

MM. Marmontel et Marbau, vice-présidents.

MM. Deberle, Lesage, Villeneuve, Germiny, secrétaires.

Paris, 22 octobre 1875.

Petite bourse du soir : Emprunt 104.02 Turc 26.61

Alger, 21 octobre.

Un arrêté du gouverneur général de l'Algérie convoque le conseil supérieur du gouvernement pour le 17 novembre prochain.

Les conseils généraux d'Oran et de Constantine ont clos leur session d'octobre; celui d'Alger pas encore.

LE VOYAGE DE L'EMPEREUR D'ALLEMAGNE. Milan, 21 octobre. — Ce matin, une conférence a eu lieu entre l'empereur et M. de Kendl.

La chasse à Monza a été très-brillante.

L'empereur et le roi sont repartis de Monza à 4 h. 3/4, avec leur suite. Leurs majestés ont fait le tour des remparts, où un grand nombre d'équipages les attendaient, et elles sont rentrées au palais au milieu de vives acclamations.

Le maire de Berlin a télégraphié au maire de Milan pour le remercier de l'accueil fait à l'empereur, comme étant une preuve d'amitié durable, entre les deux princes et les deux peuples.

de concordé durable avec l'Allemagne. Le clergé du Dôme a accompagné avec beaucoup de courtoisie l'empereur, qui était venu visiter les trésors de la Basilique.

LE VOYAGE DU PRINCE DE GALLES. Le Caire, 21 octobre. — Le prince héritier, le prince Hussein, le prince Hassan-Nubar et Mustapha pacha, partent aujourd'hui, pour aller recevoir le prince de Galles.

SEANCE DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS DE BAVIÈRE Munich, 21 octobre. — Le président donne lecture d'une lettre du roi, qui lui a été envoyée par le grand-maître des cérémonies, et qui est ainsi conçue : « Je n'ai pas l'intention d'accepter l'adresse de la Chambre des députés et je suis, du reste, vivement étonné du langage tenu au cours de la discussion de cette adresse, par plusieurs orateurs. Veuillez le faire savoir au président de la Chambre » LOUIS »

Munich, 21 octobre. — La Chambre des députés a encore voté deux projets de loi. Il a été ensuite donné lecture d'un décret royal qui proroge le landtag jusqu'à nouvel ordre.

PROCES DES ASSASSINS DE M. SONZOGNO. Rome, 21 octobre. — L'interrogatoire des inculpés continue. Armati a donné des renseignements sur le complot. Il a parlé de ses rapports intimes avec Luciano et raconté les intrigues électorales du quatrièmè collège de Rome qui avaient eu lieu en faveur de Luciano; il a dit qu'il avait cru commettre un crime dans un but politique. Luciano a repoussé énergiquement les accusations d'Armati et a parlé longuement de ses luttes électorales et de ses rapports avec Sonzogo. Grande affluence de public.

LA TURQUIE ET LA SERBIE Belgrade, 21 octobre, soir. — Les informations reçues dans les cercles diplomatiques constatent comme un fait positif que dans la nuit du 10 au 20, 1,200 Turcs parmi lesquels se trouvaient plusieurs soldats réguliers ont visité le territoire Serbe. Les troupes Serbes les ont repoussés en leur faisant quelques blessés.

Le gouvernement Serbe a ordonné au commandant de la frontière de repousser énergiquement toute invasion, sans cependant passer lui-même la frontière. Cet ordre a été communiqué hier aux représentants des puissances garantes.

La Skoupschtina a voté une solde de 4 piastres par jour pour chaque homme, et de 3 piastres pour chaque cheval de l'armée stationnée sur la frontière; ces dépenses seront à la charge des fonds du Trésor.

ELECTION D'UN PRÉSIDENT. Lima, 17 octobre, soir. — L'élection du président a occasionné quelques désordres; il y a eu plusieurs personnes tuées ou blessées.

D'après le résultat connu ici et aussi dans les provinces, c'est M. Pardo qui l'emporte jusqu'à présent.

LA GUERRE CARLISTE. Perpignan, 21 octobre. — Le colonel carliste Pedrols, commandant la place de Ripoll, a été trouvé mort hier sur le territoire français, tué, dit-on, par des coups de feu partis du territoire espagnol, quoiqu'il soit plus probable qu'il ait succombé à des blessures reçues en Espagne.

Les internements d'officiers carlistes continuent.

Cours commerciaux de la Bourse de Paris

du 19 oct. — 6 heures du soir.		Paris à 8 heures du soir.	
Hollande 100	89 50	id. oct.	89 50
id. nov.	89 50	id. nov.	89 50
id. déc.	89 50	id. déc.	89 50
id. jan.	89 50	id. jan.	89 50
id. fév.	89 50	id. fév.	89 50
id. mars.	89 50	id. mars.	89 50
id. avril.	89 50	id. avril.	89 50
id. mai.	89 50	id. mai.	89 50
id. juin.	89 50	id. juin.	89 50
id. juillet.	89 50	id. juillet.	89 50
id. août.	89 50	id. août.	89 50
id. septembre.	89 50	id. septembre.	89 50
id. octobre.	89 50	id. octobre.	89 50
id. novembre.	89 50	id. novembre.	89 50
id. décembre.	89 50	id. décembre.	89 50
id. janvier.	89 50	id. janvier.	89 50
id. février.	89 50	id. février.	89 50
id. mars.	89 50	id. mars.	89 50
id. avril.	89 50	id. avril.	89 50
id. mai.	89 50	id. mai.	89 50
id. juin.	89 50	id. juin.	89 50
id. juillet.	89 50	id. juillet.	89 50
id. août.	89 50	id. août.	89 50
id. septembre.	89 50	id. septembre.	89 50
id. octobre.	89 50	id. octobre.	89 50
id. novembre.	89 50	id. novembre.	89 50
id. décembre.	89 50	id. décembre.	89 50
id. janvier.	89 50	id. janvier.	89 50
id. février.	89 50	id. février.	89 50
id. mars.	89 50	id. mars.	89 50
id. avril.	89 50	id. avril.	89 50
id. mai.	89 50	id. mai.	89 50
id. juin.	89 50	id. juin.	89 50
id. juillet.	89 50	id. juillet.	89 50
id. août.	89 50	id. août.	89 50
id. septembre.	89 50	id. septembre.	89 50
id. octobre.	89 50	id. octobre.	89 50
id. novembre.	89 50	id. novembre.	89 50
id. décembre.	89 50	id. décembre.	89 50
id. janvier.	89 50	id. janvier.	89 50
id. février.	89 50	id. février.	89 50
id. mars.	89 50	id. mars.	89 50
id. avril.	89 50	id. avril.	89 50
id. mai.	89 50	id. mai.	89 50
id. juin.	89 50	id. juin.	89 50
id. juillet.	89 50	id. juillet.	89 50
id. août.	89 50	id. août.	89 50
id. septembre.	89 50	id. septembre.	89 50
id. octobre.	89 50	id. octobre.	89 50
id. novembre.	89 50	id. novembre.	89 50
id. décembre.	89 50	id. décembre.	89 50
id. janvier.	89 50	id. janvier.	89 50
id. février.	89 50	id. février.	89 50
id. mars.	89 50	id. mars.	89 50
id. avril.	89 50	id. avril.	89 50
id. mai.	89 50	id. mai.	89 50
id. juin.	89 50	id. juin.	89 50
id. juillet.	89 50	id. juillet.	89 50
id. août.	89 50	id. août.	89 50
id. septembre.	89 50	id. septembre.	89 50
id. octobre.	89 50	id. octobre.	89 50
id. novembre.	89 50	id. novembre.	89 50
id. décembre.	89 50	id. décembre.	89 50
id. janvier.	89 50	id. janvier.	89 50
id. février.	89 50	id. février.	89 50
id. mars.	89 50	id. mars.	89 50
id. avril.	89 50	id. avril.	89 50
id. mai.	89 50	id. mai.	89 50
id. juin.	89 50	id. juin.	89 50
id. juillet.	89 50	id. juillet.	89 50
id. août.	89 50	id. août.	89 50
id. septembre.	89 50	id. septembre.	89 50
id. octobre.	89 50	id. octobre.	89 50
id. novembre.	89 50	id. novembre.	89 50
id. décembre.	89 50	id. décembre.	89 50
id. janvier.	89 50	id. janvier.	89 50
id. février.	89 50	id. février.	89 50
id. mars.	89 50	id. mars.	89 50
id. avril.	89 50	id. avril.	89 50
id. mai.	89 50	id. mai.	89 50
id. juin.	89 50	id. juin.	89 50
id. juillet.	89 50	id. juillet.	89 50
id. août.	89 50	id. août.	89 50
id. septembre.	89 50	id. septembre.	89 50
id. octobre.	89 50	id. octobre.	89 50
id. novembre.	89 50	id. novembre.	89 50
id. décembre.	89 50	id. décembre.	89 50
id. janvier.	89 50	id. janvier.	89 50
id. février.	89 50	id. février.	89 50
id. mars.	89 50	id. mars.	89 50
id. avril.	89 50	id. avril.	89 50
id. mai.	89 50	id. mai.	89 50
id. juin.	89 50	id. juin.	89 50
id. juillet.	89 50	id. juillet.	89 50
id. août.	89 50	id. août.	89 50
id. septembre.	89 50	id. septembre.	89 50
id. octobre.	89 50	id. octobre.	89 50
id. novembre.	89 50	id. novembre.	89 50
id. décembre.	89 50	id. décembre.	89 50
id. janvier.	89 50	id. janvier.	89 50
id. février.	89 50	id. février.	89 50
id. mars.	89 50	id. mars.	89 50
id. avril.	89 50	id. avril.	89 50
id. mai.	89 50	id. mai.	89 50
id. juin.	89 50	id. juin.	89 50
id. juillet.	89 50	id. juillet.	89 50
id. août.	89 50	id. août.	89 50
id. septembre.	89 50	id. septembre.	89 50
id. octobre.	89 50	id. octobre.	89 50
id. novembre.	89 50	id. novembre.	89 50
id. décembre.	89 50	id. décembre.	89 50
id. janvier.	89 50	id. janvier.	89 50
id. février.	89 50	id. février.	89 50
id. mars.	89 50	id. mars.	89 50
id. avril.	89 50	id. avril.	89 50
id. mai.	89 50	id. mai.	89 50
id. juin.	89 50	id. juin.	89 50
id. juillet.	89 50	id. juillet.	89 50
id. août.	89		